

Journal, blog, web radio, webtv...

Exprimez-vous, créez votre média lycéen !



Quel intérêt de se lancer dans la création d'un média lycéen ?

C'est l'occasion pour vous :

de vous épanouir dans un projet collectif, de vous impliquer dans un travail d'équipe dont vous aurez défini les bases de A à Z, en bénéficiant si vous le souhaitez de la plus grande autonomie ;

de développer votre esprit critique en vous exprimant sur les sujets qui vous tiennent à cœur, sur l'actualité, de comprendre pratiquement comment se fabrique l'information et comment fonctionnent les médias ;

d'apprendre à publier, à rechercher des informations fiables, à les recouper, à les traiter pour construire votre propre argumentation et ainsi d'enrichir votre pratique instantanée d'Internet et des réseaux sociaux ;

d'acquérir une solide culture du débat, de prise en compte des opinions différentes et de favoriser leur confrontation ;

d'apprendre à exercer votre responsabilité éditoriale, à connaître les bases essentielles du droit de la presse, à vous confronter aux préoccupations déontologiques.

Individuellement, cela vous permettra de développer vos compétences à l'oral et à l'écrit, ou celles liées à l'image, de maîtriser des outils et des techniques au travers d'une vraie situation de communication, d'entretenir des rapports différents avec les professeurs ou les adultes de l'établissement, d'être reconnu dans votre capacité d'initiative et dans votre créativité.

À l'échelle de l'établissement, cela vous permettra de favoriser le dialogue et les échanges au sein du lycée, de contribuer à une meilleure circulation de l'information et d'enrichir la vie lycéenne en vous coordonnant avec les projets du Le Conseil de délégués pour la vie lycéenne et les activités de la Maison des lycéens.

Pour les enseignants, l'administration et les parents, c'est l'occasion de leur faire comprendre vos préoccupations, de partager vos centres d'intérêt, de découvrir vos talents, de mesurer votre engagement et votre énergie.

>>>>>>>> >> ***Vous avez la chance de pouvoir inventer
votre propre média, profitez-en !***

Les attentats de janvier 2015, qui ont décimé la rédaction de Charlie Hebdo et atteint également des policiers et des clients d'une supérette cacher, ont remis les médias au cœur des enjeux de démocratie. Ils ont ramené les enjeux politiques et éthiques sur le devant de la scène et ont suscité un sursaut citoyen qui a eu une triple conséquence au niveau de l'éducation nationale :

1/ la création du « parcours citoyen » dans lequel l'éducation aux médias et à l'information tient un rôle important, à égalité avec l'enseignement moral et civique ;

2/ la mise en place d'un référent « éducation aux médias » dans tous les établissements ;

3/ la volonté de déployer un média par établissement, quel que soit son support (papier, audiovisuel, blog, ...).

Le Centre de Liaison de l'Enseignement et des Médias d'Information (CLEMI), opérateur de l'Éducation aux Médias et à l'Information pour l'Éducation nationale, se mobilise pour faciliter la prise en main des supports médiatiques (journaux papier et en ligne, webradio, webTV) et pour vous accompagner dans cette aventure. Cette brochure « Créez votre média lycéen » est un outil pour vous permettre de faire vos premiers pas, sans anxiété, en pleine conscience de vos droits et responsabilités. Elle donne des idées et pointe vers toutes sortes de ressources très riches qui vous permettront ainsi qu'aux adultes référents de contribuer à l'enrichissement du débat démocratique.

Divina Frau-Meigs,
directrice scientifique
du CLEMI

Quelques questions essentielles à se poser pour démarrer un média lycéen

Quel que soit le support d'expression et de publication que vous avez choisi, il est important que votre équipe réfléchisse collectivement à des questions importantes.

Constituer une équipe

Un média, c'est d'abord un groupe de personnes très motivées qui va s'investir pour faire naître le projet et le porter. C'est le « noyau dur » de la rédaction. Dans cette phase, l'esprit et la ligne éditoriale du média commencent à se définir, à partir des envies de chacun,. Mais cette première phase de réflexion doit aussi rester ouverte à de nouvelles suggestions. Une fois publié le premier numéro, postées les premières contributions, mises en ligne la première émission ou la première vidéo, le noyau dur doit être capable de s'ouvrir à d'autres membres qui découvriront votre nouveau média et souhaiteront s'y impliquer fortement en rejoignant l'équipe de base.

Mobiliser des collaborateurs

Pour étoffer son équipe, ce « noyau dur » aura tout intérêt à s'entourer d'un deuxième cercle : des collaborateurs occasionnels ou réguliers qui vont prendre en charge un aspect particulier de votre média : une chronique ou une rubrique spécialisée (« Cinéma », « Jeux vidéo » ou encore « International », par exemple), des illustrations, une bande dessinée, des photos, un jingle, une brève, un papier, des pastilles sonores, un micro-trottoir, une interview.

D'autres tâches peuvent être confiées à des collaborateurs pour soulager l'équipe de base : le *community manager* pour créer une communauté autour du média, la mise en ligne des podcasts et l'ergonomie du site web, un agent de communication qui contacte les invités et s'assure de leur venue au studio radio ou TV. Pour un journal papier, la mobilisation de « vendeurs » sera un véritable bonus.



Répartir les responsabilités et organiser la vie de la rédaction

Il s'agit de dresser soigneusement la liste de toutes les étapes de réalisation de votre média et de répartir les responsabilités en répondant à la question : « Qui s'occupe de quoi ? ».

Par exemple pour un projet radio, bien distinguer le rédacteur en chef qui anime la conférence de rédaction, les chroniqueurs, les techniciens du son, le monteur (en charge de travailler sur la réalisation finale,) les animateurs principaux en cas de direct.

Pour organiser sa rédaction, il faut s'appuyer sur les talents de chacun, répartir au mieux les responsabilités, éviter que les plus impliqués se retrouvent surchargés de travail et veiller à ce que toutes les tâches soient bien assurées.

Des logiciels collaboratifs peuvent vous faciliter la vie pour coordonner le travail de votre équipe et adopter une méthode participative pour certaines de vos productions.



Animer une équipe

Votre projet repose sur l'envie des membres de s'y impliquer et de continuer à le faire.

Il est important que votre rédaction se retrouve lors de moments collectifs pour faire le bilan de votre dernière publication, planifier le travail pour l'édition suivante, écouter les remarques de chacun, tenir compte des remontées de votre public. Organiser les échanges au sein de votre équipe renforcera sa cohésion et permettra de prévenir d'éventuels conflits.



Réunir des moyens

Vous pouvez solliciter le Conseil de délégués pour la vie lycéenne (CVL) et/ou la Maison des lycéens (MDL) de votre lycée, et sensibiliser le chef d'établissement pour mettre toutes les chances de votre côté. Les appels à projets académiques du Conseil académique de la vie lycéenne (CAVL) sont aussi un bon moyen d'obtenir des financements pour lancer votre média.



Communiquer

Il n'y a pas de média sans public. Il faut donc veiller à communiquer en direction de ce dernier.

Vous pouvez le faire à deux niveaux : sur l'existence de votre média en général, et sur chacune de vos nouveautés en particulier. Les affiches dans l'enceinte du lycée sont fort utiles, des flyers déposés dans les lieux fréquentés par les élèves de votre lycée, et bien sûr toute la palette des réseaux sociaux. Veillez cependant à informer régulièrement (votre média est bien vivant) mais à ne pas noyer votre public sous les messages. Enfin il sera très utile de prévoir quelques occasions bien choisies pour rencontrer physiquement vos « fidèles » mais aussi le public que vous voulez conquérir : cela peut prendre la forme d'un petit stand dans la cour du lycée avec le maximum de membres de votre équipe.

Vous pouvez aussi réfléchir à l'organisation de débats et pourquoi pas à la participation ou au parrainage de certains événements de votre établissement : portes ouvertes, fêtes, concerts, expositions, etc...

Dépôt pédagogique et recensement

Le CLEMI est responsable du Dépôt pédagogique des journaux scolaires et lycéens. À chaque parution d'un numéro d'un journal papier, trois exemplaires doivent lui être adressés. Ainsi le CLEMI possède une collection de plus de 70 000 titres.

De la même façon, il recense tous les autres médias lycéens dont l'existence doit lui être signalé.

Définir sa formule, trouver son identité

Vos réponses aux questions qui suivent permettront à votre équipe de commencer à définir la formule de votre média. C'est à dire sa personnalité, son originalité, sa façon de s'inscrire dans son environnement. Votre formule sera aussi tout naturellement influencée par les envies et les profils des initiateurs du projet.

Réfléchir à vos objectifs

Pour commencer à maîtriser son projet, il est important de vous interroger sur vos objectifs. S'agit-il en premier lieu :

- De contribuer à l'animation de la vie du lycée ?
- De favoriser l'expression du maximum d'élèves ? Dans ce cas, votre média se rapprochera plutôt d'un cadre souple susceptible d'accueillir des productions variées sans souci majeur de cohérence.
- D'informer sur des sujets d'actualité ou des faits de société ?
- D'encourager des débats sur ces sujets parmi les élèves ?
- De partager des convictions ?

Ou souhaitez-vous réaliser un mix de ces différents objectifs ?



Quelle est votre cible prioritaire ?

Les élèves de l'établissement ? Les adultes de l'établissement ? L'ensemble de la communauté éducative ?

Quelle tonalité ? Quel style ?

Vous souhaitez privilégier l'humour ? La satire ? Une approche fouillée et documentée de sujets de fond ? Un style direct ou très littéraire ? La place de l'image ?

Si vous souhaitez réaliser un cocktail de ces différentes tonalités, il faudra prendre soin de bien signaler au préalable à votre lecteur, auditeur ou spectateur, dans quel registre il se trouve afin qu'il n'y ait pas de malentendus sur vos intentions. Vous pouvez aussi affirmer un ton et un style particuliers qui donneront une identité forte à votre média.

Bien choisir son titre

Le titre de votre média contribuera beaucoup à le singulariser, à affirmer son identité. Il participera à la notoriété de votre média, une fois lancé. Cela peut être le produit d'une séance de remue-méninges collectif qui renforcera la cohésion de votre équipe.

La réalisation de votre logo/titre jouera également un grand rôle. Il doit être en phase avec votre identité, qu'il s'agisse de votre identité visuelle ou de votre identité rédactionnelle.



Les conditions matérielles

Elles influencent fortement la formule de votre média en matière de périodicité, de capacité de production de contenu, de volumes de productions.

Pour les journaux papier : le rythme de parution, le format et le nombre de pages, le nombre d'exemplaires. Le nombre de membres de votre équipe, leur investissement et leur disponibilité représentent des facteurs importants.

L'équipement dont vous disposez, le budget que vous parvenez à rassembler sont aussi déterminants.

Périodicité et rythme de publication

Quels nombre de pages, de billets, d'émissions ou de vidéos votre équipe est-elle en mesure de réaliser ? Et avec quelle régularité ?

Vos choix en la matière doivent répondre à cette préoccupation : quel type de lien souhaitez-vous établir avec votre public ?

Par exemple pour un journal papier, décidez-vous de réduire le nombre de pages avec des articles plus courts, pour être capable d'assurer un rythme mensuel qui vous permettra d'être plus réactif par rapport à l'actualité, aux événements du lycée, de lancer des débats dans vos colonnes et de publier des réactions à vos articles ? Ou au contraire préférez-vous un rythme trimestriel avec un nombre de pages plus important et des articles plus étoffés, des rubriques plus nombreuses ?

Il est fort probable que le rythme mensuel favorisera un lien plus fort avec vos lecteurs mais il demande une discipline plus forte de toute l'équipe pour respecter cet objectif.

Quelques bases rédactionnelles

Quel que soit le support que vous avez choisi, il faut vous familiariser avec certaines notions de base du journalisme.

Les genres journalistiques

Pour conserver l'intérêt de votre public, mobiliser son attention et stimuler sa curiosité, il faut veiller à varier les modes de traitement de l'information.

Voici les principaux genres journalistiques qui sont à votre disposition et qui ont fait leur preuve :

Le reportage, l'enquête et l'interview sont des genres majeurs du journalisme.

Le billet, l'éditorial, la brève, la chronique, la critique, le compte-rendu, le portrait, le micro-trottoir vous offrent une palette variée qui vous permettra de diversifier votre média.

Leur choix dépend de la façon dont l'information a été collectée et de la manière dont vous voulez la restituer.

Retrouvez les définitions des genres journalistiques sur le glossaire en ligne du CLEMI et dans cette fiche pédagogique.



Définir un angle

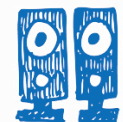
Choisir un sujet n'est qu'une première étape.

N'oubliez pas que vous ne pourrez pas aborder tous les aspects du thème que vous avez choisi.

Le risque : aboutir à un article trop long, touffu et difficile à lire. Bref, toutes les chances de perdre votre public en route.

Il est donc nécessaire de choisir rapidement un angle, c'est à dire un point de vue (au sens de « où porte son regard », et non pas d'opinion), de sélectionner les aspects particuliers du sujet que vous voulez mettre en avant et d'ignorer les autres. On ne peut pas vouloir tout dire.

Ainsi, « le tri sélectif » est un sujet ; « la nouvelle organisation du recyclage des déchets sur ma commune » est un angle.



Un message essentiel et six questions de référence

Un sujet traité est le moyen de communiquer une information ou une opinion.

Le journaliste lycéen doit se poser la question : quel est le message principal que je souhaite faire passer ?

Ce message doit pouvoir être formulé en deux phrases qui donnent le contexte et l'enjeu quelle que soit la complexité du sujet. Si vous n'y parvenez pas, c'est certainement qu'il y a la matière à faire plusieurs articles.

Dans ce cas, soit vous resserrez votre approche pour ne faire qu'un article ou un sujet, soit vous en mettez plusieurs en chantier. Vous pourrez alors proposer à votre public un dossier composé de perspectives complémentaires.

Avant de commencer votre sujet, posez-vous systématiquement les six questions de référence (qui ? quoi ? quand ? où ? comment ? pourquoi ?). C'est aussi le moyen de ne rien oublier lors de la rédaction de votre article ou de votre papier ?



Clarté du langage

Quel que soit votre média, lorsque vous rédigez il est conseillé d'observer les règles suivantes. Il faut faire des phrases courtes d'environ une vingtaine de mots qui ne transmettent qu'une information à la fois. Une syntaxe simple : le bon vieux sujet-verbe-complément a fait ses preuves !

Choisissez les mots justes, faites la chasse aux adjectifs inutiles et soignez tout particulièrement le choix des verbes qui donnent de la consistance et de la précision à la phrase.

Liberté d'opinion

Cette liberté est reconnue en ces termes : « Les lycéens s'interdisent tout prosélytisme politique, religieux ou commercial, sans pour autant s'interdire d'exprimer des opinions. » Pour schématiser : les rédacteurs sont invités à exprimer leur opinion dans ces domaines sans pour autant verser dans la « propagande ». Une limite spécifique au cadre de l'Ecole de la République.

Pour approfondir ces notions complexes mais qu'il est important de comprendre : voir la référence en la matière, le mémo *Prosélytisme et droit d'opinion dans les journaux lycéens : où sont les limites ?* de L'Observatoire des pratiques de presse lycéenne.

Droits d'auteur et droit à l'image

C'est un principe du code de la propriété intellectuelle en France : il n'est pas possible de reproduire des œuvres sans l'autorisation de leurs auteurs, même si elles sont disponibles sur Internet. Votre média doit donc faire une démarche pour obtenir cette autorisation. Par contre les licences « Creative Commons » indiquent le niveau d'autorisation fixé par l'auteur lorsqu'il recourt à ce procédé. Voir creativecommons.fr

On ne reproduit pas l'image d'une personne sans son autorisation, le droit à l'image est protégé par la loi dans le cadre du droit à la vie privée. Là encore, il faut effectuer une demande d'autorisation auprès de la personne (ou de ses parents si elle est mineure).

Cette demande est à renouveler pour chaque utilisation, elle doit préciser la destination de la photographie ou de la vidéo, la durée d'utilisation et les territoires concernés par la diffusion (« du monde entier »).

Pour aller plus loin sur ces droits et trouver des modèles d'autorisation.

Liberté, responsabilité : le droit de publication des lycéens

Le droit de publication des lycéens est reconnu.

Il s'appuie sur plusieurs textes fondamentaux.

Parmi ceux-ci :

- la loi sur la liberté de la presse de 1881

- la Déclaration universelle des droits de l'Homme, adoptée par l'ONU en 1948.

- la Convention internationale des droits de l'enfant, adoptée par l'ONU en 1989.

Ces textes ont donné lieu à la reconnaissance du droit de publication des lycéens. Il est mis en application grâce à la circulaire de 1991 modifiée en 2002, et renforcée par la circulaire « Responsabilité et engagement des lycéens » de 2010.

En voici les principales dispositions :



Pour les journaux papier :

Les lycéens peuvent créer un journal sans autorisation, ni contrôle préalable. Une structure n'est pas obligatoire et plusieurs journaux peuvent coexister dans le même établissement.

Un élève majeur ou mineur peut être responsable de publication, à condition que la diffusion reste interne à l'établissement. S'il est mineur, l'élève doit bénéficier de l'autorisation de ses parents. La personne responsable endosse alors la responsabilité juridique du journal qui relève du droit de la presse.

Tout rédacteur doit s'interdire la diffamation, l'injure, l'incitation à la haine qui constituent les principaux délits de presse (voir encadré) et s'engager à respecter le droit de réponse.

Dans les cas graves, le chef d'établissement a la possibilité d'interdire ou de suspendre la diffusion du journal. Il doit dans ce cas en informer le responsable de publication par écrit en expliquant les motifs de cette décision et en précisant la durée de la suspension. Le Conseil de délégués pour la vie lycéenne (CVL) est associé à cette procédure.

L'Observatoire des pratiques de presse lycéenne peut être saisi à titre consultatif, en cas de litige (voir page 10).

Le droit à la formation des journalistes lycéens est reconnu.

Le journal doit observer le dépôt pédagogique auprès du CLEMI.

Pour les publications en ligne :

Ces publications obéissent aux mêmes textes fondamentaux et à la loi sur la presse ainsi qu'à la loi pour la confiance dans l'économie numérique de 2004.

Il n'existe pas à ce jour de texte spécifique sur le droit de publication en ligne des lycéens.

On peut cependant envisager deux cas de figure, qui imposent que le directeur de publication soit majeur :

1) Hébergement du média sur le site du lycée ou sur une plate-forme académique.

L'équipe de rédaction du média en ligne choisit d'être hébergée sur le site du lycée. Le directeur de publication est alors obligatoirement le chef d'établissement. Mais le rédacteur en chef peut être un élève. Il leur appartient alors de mettre en place leur collaboration.

L'équipe de rédaction du média en ligne choisit d'être hébergée sur une plate-forme académique. Celle-ci est placée sous la responsabilité d'un cadre de l'éducation nationale (proviseur, recteur, directeur du Canopé de l'académie).

2) Hébergement du média sur une plate-forme privée.

L'équipe de rédaction du média en ligne choisit d'être hébergée sur une plate-forme privée. Elle doit alors désigner un directeur de publication majeur, qui peut être un élève.

Dans ce cas, la rédaction est totalement indépendante. Il faut cependant souligner que si l'équipe souhaite se réclamer clairement de l'établissement et de son nom, ceci doit être réfléchi et certainement faire l'objet d'un dialogue avec le chef d'établissement afin d'éviter les malentendus sur la nature « officielle » ou non du média en ligne.

Pour approfondir : voir la fiche
« Du bon usage de la liberté
de publier sur Internet »,
du Kit *Créer son journal
lycéen en ligne*
du CLEMI.



Responsabilité de publication

Tout média, même lycéen, implique qu'une personne soit responsable de son contenu. C'est elle qui en assumera les conséquences éventuelles y compris sur le plan juridique. C'est donc le responsable de publication, membre de la rédaction qui, au final, prend la décision, en cas de besoin, de modifier un article, de le publier ou non.

Délits de presse

Les « délits de presse » représentent un ensemble d'infractions désignées par la loi sur la liberté de la presse de 1881. Ces interdictions concernent tous les types de médias, qu'ils soient réalisés dans un cadre professionnel ou amateur.

Les principaux délits de presse sont l'injure publique, la diffamation, le trouble à l'ordre public (provocation aux crimes et délits, incitation à la haine, à la discrimination (sexe, origine, orientation sexuelle...) et à la violence, publication de « fausses nouvelles ».

Il faut savoir que tout ce qui pourrait être interprété comme une invitation à la consommation de substances illicites, notamment par des mineurs est sévèrement condamné par la loi française.

Pour approfondir, lire la brochure *Droit et déontologie des journaux lycéens* de l'Observatoire des pratiques de presse lycéenne. La lecture complète de cette fiche sur les délits de presse est recommandée (page 5).

De l'aide ?

On le voit, la liberté de publication est un exercice exigeant. Si vous êtes pris de doute lors de la rédaction d'un article, de la réalisation d'un dessin, d'une émission ou d'une vidéo, n'hésitez pas à prendre conseil auprès de votre interlocuteur habituel au sein du lycée : référent Éducation aux médias et à l'information ou référent Vie lycéenne, mais aussi auprès de l'équipe académique du CLEMI dont le rôle de médiation est reconnu, du DAVL ou encore de l'association Jets d'encre ou de l'Observatoire des pratiques de presse lycéenne.

Besoin de conseils ?

CLEMI

Centre de liaison de l'enseignement
et des médias d'information
(ministère de l'Éducation nationale)

Le CLEMI, service du réseau Canopé, est l'organisme du ministère de l'Éducation nationale chargé de l'éducation aux médias et à l'information. S'appuyant sur des partenariats entre enseignants et professionnels de l'information, il encourage l'utilisation pluraliste des médias à l'Ecole et apprend aux élèves une pratique citoyenne des médias.

Parmi ses actions fondamentales, le CLEMI promeut le développement de journaux et autres médias lycéens qui soient des supports d'expression des élèves, et accompagnent ceux-ci dans cette prise de responsabilité qu'est la parole publique. Il est chargé d'assurer une médiation en cas de difficulté. Il est responsable du dépôt pédagogique des journaux scolaires et lycéens.

Le CLEMI met à la disposition des lycéens qui animent des médias, ainsi qu'aux personnels des établissements, un certain nombre de ressources :

- des conseils et fiches pratiques accessibles en ligne ;

- une revue de presse annuelle de l'actualité vue par les journaux lycéens.

Le CLEMI et ses équipes académiques donnent des conseils par téléphone et courriel et peuvent organiser, sur demande, des formations et des interventions en établissement.

CLEMI > 391 bis, rue de Vaugirard 75015 Paris
www.clemi.fr, rubrique « Productions des élèves »

Journaux papiers, blogs et sites :

Pascal Famery : 01.53.68.71.13
p.famery@clemi.fr

Radio, webradio :

Gérard Colavecchio : 01 53 68 71 11
g.colavecchio@clemi.fr

Vidéo, WebTV :

Eric Schweitzer : 01 53 68 7147
e.schweitzer@clemi.fr



Comment se former ?

*Publier un média lycéen représente
une pratique exigeante de la citoyenneté.
La formation à cet exercice est donc
primordiale.*

Un droit reconnu

La circulaire sur le droit de publication des lycéens insiste sur la nécessaire formation des lycéens. Pour mettre en place une formation pour votre équipe, vous pouvez vous tourner vers le Conseil de délégués pour la vie lycéenne (CVL) de votre établissement et naturellement solliciter le soutien de votre chef d'établissement.

Qui peut dispenser des formations ?

Le CLEMI, opérateur de l'Éducation aux médias et à l'information du ministère de l'Éducation nationale est votre interlocuteur naturel. Il dispose d'un coordinateur dans chaque académie qui anime une équipe de formateurs sur tous les supports d'expression.

Le Conseil académique à la vie lycéenne (CAVL) et le Délégué académique à la vie lycéenne (DAVL) peuvent organiser, en collaboration avec le CLEMI, des modules de sensibilisation voire des sessions de formation lors des regroupements qu'ils organisent au niveau de l'académie ou du département.

Enfin l'association Jets d'encre, qui fédère la presse lycéenne est animée par d'anciens journalistes lycéens ou encore en activité. Partenaire historique du CLEMI et de la vie lycéenne, reconnue par le ministère de l'Éducation nationale, elle est en mesure de répondre également à vos besoins de formation.



Des ressources d'autoformation

La rubrique « productions des élèves » sur le site du CLEMI propose de très nombreuses ressources notamment le kit de 9 fiches *Créer son journal lycéen en ligne* (Identité, Liberté/responsabilité, Interactivité, Son, Vidéo, Photo, Ecriture, Angle, Maquette,).

Dans la partie « Journaux et magazines scolaires » vous pouvez consulter notamment les éditions annuelles de *La revue de presse annuelle des journaux lycéens*.

Dans la partie « Radio et web radio » puis « Pédagogie » de nombreuses fiches pratiques sont à votre disposition.

Parmi les fiches de la partie « Blog et site », « Quelle plate-forme pour ouvrir mon blog ? » vous sera certainement utile.

Pour la vidéo, voir la fiche « Faire une vidéo avec un téléphone portable ». Un kit webTV est cours de finalisation, contacter le CLEMI (voir Page 8).

Le site de Jets d'encre est également utile et notamment son kit : *Créer son journal* (Identité, Équipe, Finances, Ecriture, Maquette, Droits).

Les brochures et mémos de l'Observatoire des pratiques de presse lycéenne proposent également des compléments de formation.

Code de déontologie

Dés 1990, la presse lycéenne a adopté un code de déontologie où elle définit sa propre conception de ses droits et devoirs. Ce texte à valeur symbolique est devenue *La Charte des journalistes jeunes* lors de sa modification en 2002. Toujours d'actualité, elle aujourd'hui portée par l'association Jets d'encre.

La Charte des Journalistes Jeunes

Les journalistes jeunes :

1. Ont le droit à la liberté d'expression garantie par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et la Convention Internationale sur les Droits de l'Enfant.
2. Revendiquent le droit d'opinion et contribuent à garantir le droit de tous à l'information.
3. Prennent la responsabilité de tous leurs écrits ou autres formes d'expression, signés ou non.
4. Sont ouverts à toute discussion sur leurs publications et s'engagent par souci de vérité à rectifier toute information erronée.
5. Tiennent la calomnie et le mensonge pour une faute, sans pour autant renoncer à des modes d'expression satiriques ou humoristiques.
6. Tiennent la censure et toute forme de pression morale ou matérielle pour des atteintes inacceptables à la liberté d'expression, notamment dans les établissements scolaires, socioculturels et toute autres structures d'accueil des jeunes.

Où trouver de l'aide pour lancer votre média ?

A l'échelle de votre lycée, votre interlocuteur est le référent Éducation aux médias et à l'information ou le référent Vie lycéenne. Ce sont le plus souvent le professeur-documentaliste ou le conseiller principal d'éducation (CPE), mais il peut s'agir également d'un enseignant intéressé par les médias et l'expression des élèves.

Le Conseil de délégués pour la vie lycéenne (CVL) ou la Maison des lycéens (MDL) sont vos partenaires naturels. Ils peuvent soutenir votre projet, faciliter vos démarches et participer à son financement ou à son équipement.

Il importe de mettre en place dès le démarrage du projet un dialogue avec votre chef d'établissement qui ne manquera pas d'accueillir votre projet avec intérêt et bienveillance.

Au niveau de l'académie, voici vos interlocuteurs : l'équipe du CLEMI, pour ce qui concerne la formation, les conseils, la médiation ou les initiatives concernant les médias lycéens, le Conseil académique à la vie lycéenne (CAVL) et le Délégué académique à la vie lycéenne (DAVL) pour la formation, l'accès au financement du Fonds de vie lycéenne notamment. Les membres de l'association Jets d'encre peuvent vous aider au niveau académique et notamment les animateurs de ses Rézos régionaux.

Au niveau national : le CLEMI, le Conseil national de la vie lycéenne (CNVL) et le Délégué national à la vie lycéenne (DNVL), l'association Jets d'encre.

Besoin de conseils ?

Jets d'encre

Association nationale pour la promotion et la défense de la presse d'initiative jeune

Jets d'encre est une association nationale représentant les jeunes utilisant leur liberté d'expression à travers la création d'un journal jeune dans leurs lieux de vie : collège, lycée, université ou dans leur quartier ou leur ville. Elle se fixe pour objectifs de défendre, promouvoir, valoriser et fédérer la presse d'initiative jeune par la création d'outils, du conseil, des formations par les pairs et aussi en organisant de nombreux événements dédiés aux journaux jeunes. Elle promeut également une pratique déontologique du journalisme jeune à travers la Charte des journalistes jeunes et de la Carte de presse jeune qu'elle édite. Jets d'encre est également une association de jeunes gérée par des jeunes. La moyenne d'âge de son conseil d'administration est de 20 ans.

Enfin, elle assure ses activités indépendamment de tout regroupement politique, philosophique, confessionnel.

Jets d'encre anime l'Observatoire des pratiques de presse lycéenne

Association Jets d'encre 39, rue des Cascades
75020 Paris - 01.46.07.26.76
<http://www.jetsdencre.asso.fr>

L'Observatoire des pratiques de presse lycéenne

L'Observatoire des pratiques de presse lycéenne, a été créé en 1998 à l'initiative de la presse lycéenne. Il est composé de 20 organismes représentatifs du monde éducatif et de la défense de la liberté de la presse, dont le CLEMI qui en est membre fondateur. Il est animé par l'association Jets d'encre. Il s'est fixé pour mission de créer les conditions d'un climat de confiance favorable au développement d'une presse lycéenne, libre et responsable. Il veut organiser l'information de tous (élèves, directions d'établissement, enseignants et autres personnels, parents d'élèves...) en matière de presse lycéenne et encourager, à tous les niveaux, le dialogue et la prévention des situations de crise entre les acteurs de la vie scolaire.

Régulièrement, le site internet de l'Observatoire propose réflexions et approfondissements relatifs aux questions sur la presse lycéenne, reprenant les propositions de ses membres sur des questions qui ne sont pas directement traitées par les textes.
<http://www.obs-presse-lyceenne.org>

Besoin de conseils ?

Le réseau de la Vie lycéenne

La vie lycéenne regroupe l'ensemble des devoirs et droits des lycéens (dont le droit de publication, à côté de la liberté d'association ou de réunion...), leurs instances de représentation (des CVL dans chaque établissement jusqu'au CNVL, présidé par la ministre) ainsi que les projets et initiatives qu'ils portent. La vie lycéenne rassemble ainsi tous les moyens d'action et d'expression dont les lycéens disposent à titre individuel ou collectif, dans leur lycée.

Pour favoriser l'expression des lycéens, il existe un réseau de 30 délégués académiques à la vie lycéenne, qui sont autant d'interlocuteurs privilégiés pour les élèves souhaitant s'investir dans leur établissement et qui peuvent jouer un rôle de médiation si nécessaire.

L'objectif de la vie lycéenne, réaffirmé dans le cadre de la réforme du lycée en 2010, est donc de favoriser une prise d'autonomie progressive des élèves et leur donner le goût des responsabilités au sein des établissements scolaires.

Un site de ressources > www.education.gouv.fr/vie-lyceenne
Un interlocuteur privilégié, le délégué national à la vie lycéenne
dnlv@education.gouv.fr



C'est parti !

Commencer à répondre aux questions abordées dans cette brochure vous aura permis, nous l'espérons, de mieux définir votre projet, de commencer à organiser votre équipe et de lancer votre média.

Mais tout cela n'est pas gravé dans le marbre, soyez à l'écoute de votre public et de votre environnement, de l'évolution des membres de votre équipe, de ceux qui veulent vous rejoindre, prenez le temps de faire le bilan de l'expérience que vous accumulez, individuellement et collectivement, au fil des numéros, des émissions, des publications. Ce média que vous venez de créer, continuez de l'inventer. Bon vent !